

L'HÔPITAL MILITAIRE COMPLÉMENTAIRE 4^{bis} DE DUN-SUR-AURON

Au mois de septembre 1914, le Service de santé se trouve dans une situation difficile. Le Directeur du Service de santé de la 8^{ème} région militaire à Bourges a adressé un courrier le 14 septembre à la commune demandant de mettre à sa disposition cent lits.

Nous donnons ci-après la teneur de ce courrier :

« Monsieur le Maire,

Vu le rapport qui m'a été communiqué et qui relate votre acceptation d'installer un hôpital de cent lits pour les blessés militaires. Vous pouvez dès maintenant commencer l'aménagement et prendre toutes dispositions.

Il est entendu qu'un marché de gré à gré sera préparé par le médecin dudit hôpital fixant à 2,25 frs par jour et par homme l'indemnité qui vous sera allouée. Ce marché me sera soumis au préalable.

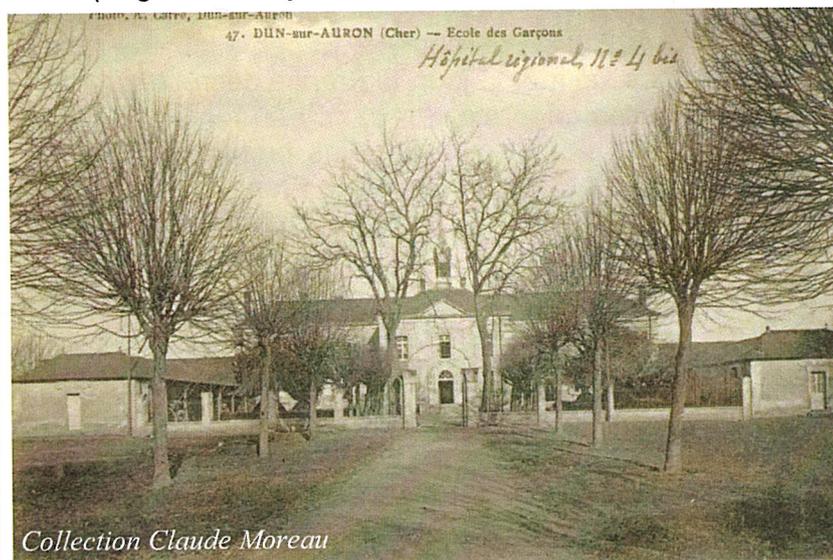
Dès que vous serez en état de recevoir des malades vous m'adresserez une dépêche.

Veillez agréer etc. Signé Radonau »

Un groupement minimum de 50 lits constitue un hôpital temporaire que l'Administration du Service de santé prend en charge et pour l'entretien duquel l'initiative privée n'a plus qu'à intervenir. Il s'agit en l'espèce, en tout et pour tout, de donner au Service de santé militaire des lits pour les blessés chaque jour plus nombreux et dont l'hiver aggraverait les souffrances si la place et les lits manquaient.

Dans sa séance du 19 septembre, le Conseil décide d'accepter le prix de 2,25 frs offert, tout en faisant observer qu'en raison de la faible rétribution allouée, la commune ne saurait s'engager à prendre en charge les frais d'inhumation, s'il s'en présentait.

La commune a mis à la disposition du Service de santé : la salle des fêtes de l'école de garçon (*la salle du Conseil actuelle*), les deux petites chambres attenantes, le local de la bibliothèque de l'école maternelle en entier (*centre de secours*) et la maison de l'Hospice boulevard du Nord (*Logement-Foyer, boulevard Maréchal Foch*).



Le personnel est composé aux côtés du Docteur Cousin d'une trentaine de femmes volontaires qui ne s'entendent pas toujours.

Les premiers blessés arriveront à Dun le 20 octobre 1914.

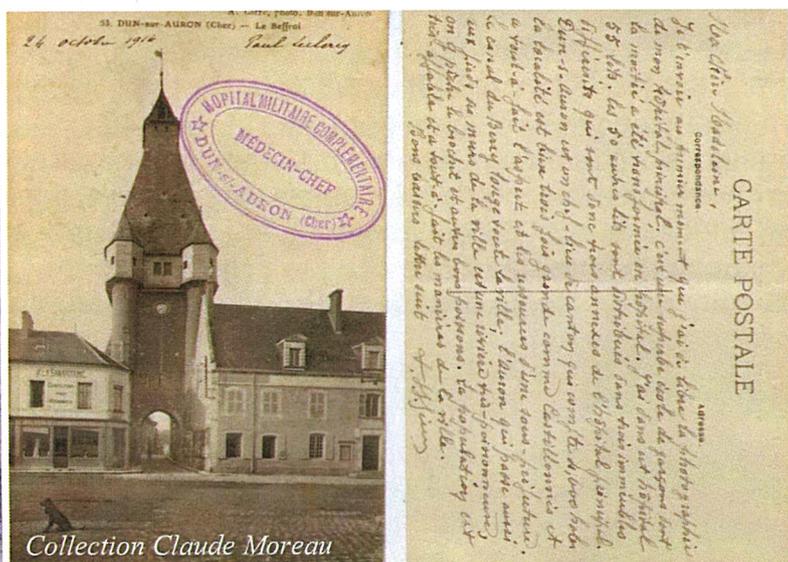
Le Docteur Antoni Rodier nous rapporte l'événement dans son livre « Au village pendant la guerre » : « Un train nous amène aujourd'hui nos quarante-cinq premiers blessés. Devant la petite gare tout le pays. Un service d'ordre est organisé par le commandant de la garde civile, ses dix hommes et

les trois gendarmes qui composent maintenant notre brigade. Le député (Hippolyte Mauger, 1857-1946) très affairé selon son habitude, le maire¹ et ses adjoints, et les membres de la Commission de l'hospice. Toutes ces dames, revêtues de leur blouse d'infirmière, qu'elles inaugurent, encomrent le quai. Le train arrive. Des figures maigres, hâves, terreuses, au milieu de bonnes faces réjouies et barbues. Ce sont nos blessés. Ils viennent de Châlons-sur-Marne et des environs. [...] »

1- Le Maire Gustave VINADELLE a été mobilisé le 2 août; JEANVRIN, 1er adjoint est président du Conseil Municipal

Jean, Charles Bignolles, soldat au 20^{ème} Régiment d'Infanterie, âgé de 32 ans, né le 1er novembre 1882 à Aillas (Gironde) décédera à l'hôpital militaire 3 jours après son arrivée à Dun. Il est inhumé dans le caveau réservé aux militaires.

Fin octobre, M. Cluzel remet à la mairie, pour les blessés de l'hôpital, divers vêtements qui ont été achetés avec le produit des souscriptions faites en juillet, en vue de la fête du Comice agricole (9 août) et de celle du Centre.



Selon le Docteur Rodier, les commerçants avaient réunis une somme de 600 frs environ. Leur comité avait été sollicité de donner cet argent à la Municipalité qui l'aurait utilisé pour les réfugiés et les blessés. Mais, comme parmi les membres du comité se trouvaient d'anciens conseillers qui avaient été battus aux dernières élections, ne voulant pas donner leur argent à leurs concurrents élus, ils achetèrent des vêtements de toute sorte « même des costumes de coutil qui ne pourront pas être utilisés. [...] car comment envoyer aux armées des vêtements d'été, alors qu'on réclame des tricots, chandails, vestes de laine, etc., et que les pa-

quets envoyés doivent être très réduits ? », nous dit le Docteur Rodier.

« Peu à peu, à partir de l'automne 1915, les infirmières bénévoles de l'hôpital sont parties, sauf quelques dames qui resteront jusqu'au bout dont l'épouse du général Charbonnier, M^{me} Corbin de Mangou et M^{lle} de Goy, plus une infirmière diplômée. »

Le médecin de l'hôpital militaire, le Docteur Cousin, en octobre 1915, s'engage à donner gratuitement ses soins aux indigents, à condition qu'il lui soit alloué une petite somme sur chacun des bons qu'il aura délivré pour sa caisse de secours. Le Conseil décida de lui attribuer la somme de 17 frs.

En juin 1915, la municipalité avait été invitée à prendre l'engagement d'inscrire, pendant 5 ans, les dépenses qui lui incomberont du fait de la création d'un cours complémentaire à l'école des garçons. Compte tenu des événements, elle avait décidé de surseoir à l'engagement.

Le Ministre de l'Instruction publique, lui fera connaître que par arrêté du 7 octobre 1915, il approuve, après avis du Conseil national, la délibération du Conseil départemental de l'Enseignement Primaire, décidant la création d'un cours complémentaire à l'école des garçons. La dépense en résultant recevra son effet au 1er octobre.

Le Sous-Préfet, le 23 octobre, demande de rendre à sa destination primitive les écoles de Dun occupées par l'hôpital militaire. Le Conseil ne peut que constater qu'il n'existe pas d'autres locaux disponibles pouvant être offerts au Service de santé en remplacement de ceux réclamés par le Service académique.

Dans sa séance du 2 septembre 1916, le Conseil constate que depuis un certain temps l'hôpital ne reçoit plus qu'un nombre tout à fait restreint de malades. Il lui semble alors qu'il convient de demander au Service de santé de restituer les locaux scolaires en supprimant la formation sanitaire qui y est installée. Le nombre croissant des élèves et les conditions d'installation justifient cette demande. De plus, depuis le mois d'octobre 1915, un cours complémentaire est annexé à l'école et son fonctionnement est très difficile compte tenu de l'exiguïté des locaux. Les conditions d'hygiène dans lesquelles se trouvent placés les enfants ne sont pas correctes.

En novembre (Cf. séance du 13 novembre 1916), les objets prêtés par les habitants, essentiellement de la literie, leur sont rendus. Un voiturier fait la remise avec les gardes.

L'hôpital militaire complémentaire de Dun aura fonctionné pendant deux ans : du mois octobre 1914 au mois de septembre 1916.